

SUROCCUPATION DES LOGEMENTS : UN PHÉNOMÈNE PEU CONSTATÉ EN FRANCHE-COMTÉ

Le mal-logement recouvre de multiples dimensions. La suroccupation des logements, en référence à la place disponible ou à l'intimité pour un ménage, est l'une d'entre elles. Le recensement permet de mesurer le degré d'intimité dont disposent les occupants d'un logement, en rapprochant le nombre de pièces du logement de la composition du ménage qui l'occupe. Par définition, cela ne concerne pas les personnes vivant seules, mais les ménages de deux personnes ou plus. Pour qu'un logement ne soit pas trop petit pour ses occupants, il doit se composer d'au moins une pièce de séjour, une pièce pour chaque couple, une pièce pour

chaque autre adulte ayant 19 ans ou plus, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, et une pièce par enfant sinon. La suroccupation est ici calculée à partir du recensement de la population de 2010 en rapportant le nombre de logements suroccupés à l'ensemble des résidences principales pour les logements de deux personnes ou plus.

**Seulement 3,1 %
de logements
suroccupés
en Franche-Comté**

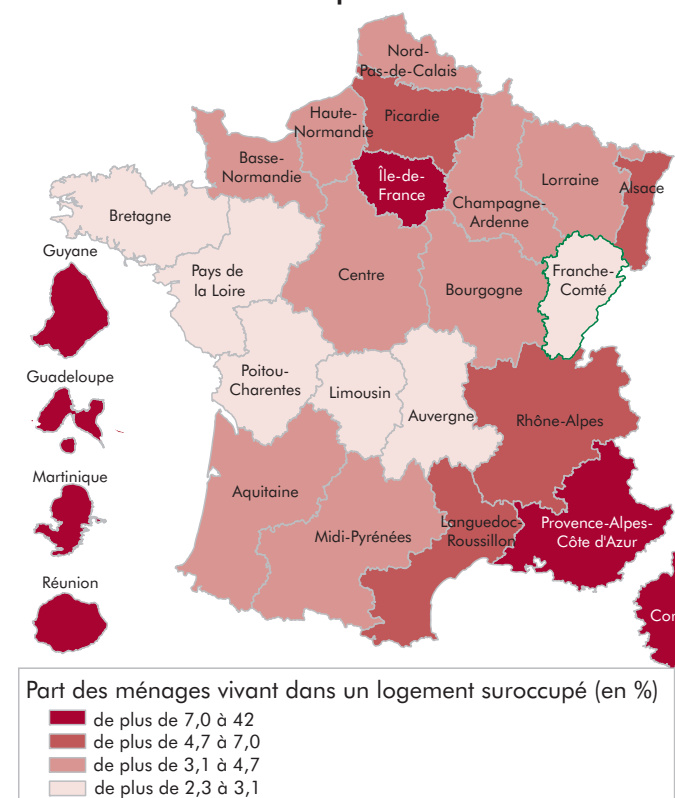
En Franche-Comté, en 2010, 10 400 logements sont suroccupés. Cela concerne

40 800 Francs-Comtois, soit 4,2 % de la population des ménages de deux personnes ou plus. La proportion de logements suroccupés (3,1 %) est deux fois plus faible qu'en moyenne métropolitaine où elle atteint 7,0 %. En incluant les DOM, dont le nombre de personnes par ménage est en moyenne plus élevé, le taux français de suroccupation des logements est de 7,4 %. En France métropolitaine, la suroccupation des logements est plus fréquente dans les régions fortement urbanisées ou dans lesquelles la pression touristique est importante (Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse).

**Davantage
de logements
suroccupés
en milieu urbain**

Les situations de suroccupation des logements varient en fonction du type de logement, de la localisation, en commune urbaine ou rurale, ou encore des caractéristiques sociodémographiques des ménages les occupant. Quel que soit l'angle sous lequel le manque d'intimité dans le logement est abordé, la part des ménages concernés est toujours plus faible en Franche-Comté – entre 1,4 et 3,9 fois – qu'en moyenne métropolitaine.

Part des ménages vivant dans un logement suroccupé en 2010



Part des logements suroccupés (en %) et nombre de logements en 2010

		Franche-Comté		France métropolitaine
		Part des logements suroccupés (en %)	Nombre de logements	Part des logements suroccupés (en %)
Type de commune	Communes urbaines	4,3	190 608	8,6
	Communes rurales	1,6	146 314	2,2
Type de logement	Maisons	1,2	234 677	2,1
	Appartements	7,3	101 343	16,4
	Autres	31,5	902	47,0
Statut d'occupation du logement	Propriétaire	1,1	232 491	2,4
	Locataire non HLM	6,6	58 795	15,7
	Locataire HLM	9,0	39 596	15,9
	Logé gratuitement	5,5	6 040	11,5
Nombre de personnes du ménage	2 personnes	1,6	174 099	4,1
	3 personnes	2,9	71 208	7,4
	4 personnes	3,5	60 319	7,5
	5 personnes	7,6	23 532	15,2
	6 personnes ou plus	22,2	7 765	35,7
Nombre de pièces du logement	1 pièce	100,0	1 189	100,0
	2 pièces	30,9	8 901	41,7
	3 pièces	7,4	47 696	11,8
	4 pièces	2,4	91 658	3,6
	5 pièces	0,7	96 079	1,0
	6 pièces ou plus	0,1	91 398	0,2
Catégorie sociale de la personne de référence du ménage	Agriculteurs exploitants	1,3	5 883	2,3
	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2,9	17 885	6,6
	Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,2	32 392	4,7
	Professions intermédiaires	2,4	51 079	6,7
	Employés	5,8	30 734	14,3
	Ouvriers	4,4	86 515	9,7
	Retraités	1,1	100 021	2,1
	Autres sans activité professionnelle	12,5	12 413	20,2
Ensemble des résidences principales		3,1	336 922	7,0

Champ : ensemble des résidences principales occupées par 2 personnes ou plus

Source : Insee (Recensement de la population 2010 [exploitation complémentaire])

Dans les communes urbaines de la région, la suroccupation concerne 4,3 % des logements contre 1,6 % dans les communes rurales. Les ménages qui résident en appartement sont aussi davantage dans cette situation (7,3 %) que ceux qui résident dans une maison (1,2 %), où le nombre de pièces est généralement plus élevé. Le manque d'intimité dans le logement affecte plus souvent les locataires du parc HLM (9,0 %) que les locataires du parc privé (6,6 %), et surtout que les propriétaires (1,1 %). La part des logements suroccupés augmente avec la taille du ménage, en particulier à partir de 5 personnes par ménage : 7,6 % des ménages francs-comtois composés de 5 personnes manquent d'intimité dans leur logement contre 1,6 % de ceux composés de 2 personnes. Pour les ménages de 6 personnes et plus, la part s'élève à 22,2 %.

La suroccupation varie également selon la catégorie sociale. Elle affecte plus souvent les ouvriers, les employés ou

les personnes sans activité professionnelle (respectivement 4,4 %, 5,8 % et 12,5 %). En revanche, elle est faible pour les cadres (1,2 %), les agriculteurs (1,3 %), les retraités (1,1 %). Pour les cadres la part de logements suroccupés est 3,9 fois moins importante en Franche-Comté qu'en moyenne métropolitaine.

La suroccupation dans les logements tend à se réduire

En Franche-Comté, comme dans la plupart des régions, la part de ménages vivant dans un logement suroccupé diminue entre 1999 et 2010, en raison notamment de la baisse du nombre de personnes par ménage et de l'augmentation moyenne du nombre de pièces par résidence principale. En Franche-Comté, la baisse est plus forte

qu'au niveau métropolitain (1,8 point contre 0,8 point). En 2010, parmi les onze plus grandes communes de la région, la suroccupation dans les logements varie de 7,7 % à Besançon à 2,2 % à Héricourt. La situation s'est améliorée pour toutes ces communes et particulièrement à Saint-Claude où cette part n'est plus que de 5,8 %, contre 10,0 % en 1999.

Parmi les communes de moins de 10 000 habitants, Bethoncourt, Morez et Sochaux affichent en 2010 des taux de suroccupation supérieurs ou égaux à la moyenne nationale, même si leur situation s'est améliorée depuis 1999. Dans ces communes, la part de logements suroccupés en 2010 est respectivement égale à 9,4 %, 7,3 % et 7,0 %.

Pascal LÉVY
Audrey MIRAULT

Insee Franche-Comté 8 rue Garnier CS 11997
25020 BESANÇON Cedex

Tél : 03 81 41 61 61 Fax : 03 81 41 61 99

Directeur de la publication : Patrick Pétour Rédactrice en chef : Nellie Rodriguez

Mise en page : Lauris Bouillon, Sophie Gille-Meignier, Yves Naulin

ISSN : 2263-732X © Insee 2013 - dépôt légal : juin 2013